

SEANCE PLENIERE DU 6 DECEMBRE 2024

Faciliter les projets ferroviaires transfrontaliers par davantage de concertation et d'harmonisation

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 6 décembre 2024 et sur proposition de la Commission Transports – Aménagement du territoire – Protection et évolution des populations,

1. rappelle sa résolution « Développer les liaisons de transport transfrontalières dans la région franco-germano-suisse du Rhin supérieur » du 5 décembre 2022, par laquelle il préconisait la mise en œuvre de nombreuses mesures visant à améliorer les transports transfrontaliers ferroviaires et routiers ;
2. se félicite des progrès réalisés depuis, tout comme de la remise sur fer de la ligne Mulhouse-Müllheim prévue le 2 janvier 2025, et enrichit la liste de projets établie le 5 décembre 2022 en soutenant la remise en service de la ligne ferroviaire Bâle-Winterthur dans la vallée du Rhin, l'introduction d'une cadence au quart d'heure sur la Wiesentalbahn ainsi que l'extension des lignes de bus Rheinfelden (CH) - Rheinfelden (Baden), Stein (CH) - Bad Säckingen (D), Laufenburg (CH) - Laufenburg (D) et Koblenz (CH) - Waldshut (D) ;
3. se félicite du succès de l'offre « Pass Jeune / Grenzenlos » mise en œuvre en juillet et août 2024 par la Région Grand Est et les Länder du Bade-Wurtemberg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, qui a permis à des jeunes de moins de 28 ans de découvrir les régions voisines grâce à la reconnaissance mutuelle des pass jeunes existants de part et d'autre de la frontière, sans flux financier entre autorités organisatrices ;
4. suggère de reconduire ce projet l'année prochaine en envisageant de l'étendre à la Suisse du Nord-Ouest pour couvrir l'ensemble de la région du Rhin supérieur ;
5. remercie la Région Grand Est et les Länder du Bade-Wurtemberg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre pour leur engagement dans le cadre de l'appel d'offres en cours pour les services de transport et de l'acquisition des rames Coradia Polyvalent exploitables sur les réseaux ferroviaires allemand et français ;
6. se félicite également de l'acquisition prévue de matériel roulant exploitable en France et en Suisse, dans la perspective de la mise en œuvre du RER trinational de Bâle ;
7. espère que les autorités françaises et suisses trouvent une solution pour qu'à partir de 2031, des trains TER 200 continuent à circuler sans interruption entre Strasbourg et Bâle ;
8. constate que l'acquisition de matériel roulant spécialement équipé pour une utilisation transfrontalière est entravée non seulement par des coûts d'équipement supplémentaires dus à des normes nationales divergentes, mais aussi par des procédures d'homologation nationales différentes ;
9. demande aux gouvernements allemand et français, dans l'esprit de l'article 16 du Traité d'Aix-la-Chapelle, d'harmoniser les réglementations dans le domaine du transport

ferroviaire entre les deux pays et de tendre vers des normes européennes, incluant la Suisse, afin de faciliter de futurs projets ;

10. prie par ailleurs les gouvernements d'examiner si une harmonisation de normes, y compris les exigences en matière de connaissances linguistiques, permettrait aux conducteurs de train de travailler plus facilement par-delà les frontières, atténuant ainsi la pénurie de main-d'œuvre existante ;
11. soutient la réalisation de la liaison ferroviaire de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Fribourg, indispensable pour le report du trafic automobile vers les transports en commun et la desserte de l'EuroAirport et de sa zone d'emploi aéroportuaire, ainsi que du développement du RER trinational de Bâle ;
12. réitère son soutien à la reconstruction des liaisons ferroviaires Colmar-Breisach ainsi que Rastatt-Haguenau et émet le souhait, toujours dans l'esprit de l'article 16 du Traité d'Aix-la-Chapelle, de trouver des solutions communes aux questions de financement en tenant compte de la valeur symbolique pour l'amitié franco-allemande et l'intégration de la région transfrontalière. Dans ce contexte, il renvoie par ailleurs à la « Motion de Breisach pour la réactivation de la ligne ferroviaire Colmar-Fribourg » abordée lors de la rencontre franco-allemande des maires à Breisach le 2 septembre 2024.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
 - aux députés de l'Assemblée nationale issus de l'espace du Rhin supérieur
 - au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
 - à la Préfecture de la Région Grand Est
 - à la Région Grand Est
 - à la Collectivité européenne d'Alsace
- en Allemagne :
 - aux députés du *Bundestag* issus de l'espace du Rhin supérieur
 - au Ministère fédéral des Transports et de l'Infrastructure numérique
 - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
 - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
 - à la Deutsche Bahn
- en Suisse :
 - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
 - au Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication
- au niveau européen :
 - aux Députés européens issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à la Commission européenne
- au niveau transfrontalier :
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour information)
 - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemand (pour information)
 - à la Conférence du Rhin supérieur (pour information)
 - au Conseil Parlementaire Interrégional (pour information)